Syndicat National Unifié des Personnels des Forêts et de l'Espace Naturel

Tout Personnel	Octobre 2026 - n° 367

Conseil d'administration de l'ONF du 22 octobre 2026



Composition Le Conseil d'Administration de l'ONF est composé de 30 membres (30) représentant :

- Le Premier Ministre (1), le Conseil d'Etat (1), la Cour des comptes (1),
- Les Ministères en charge de l'agriculture (3), de l'environnement (2), du budget (2), de l'intérieur (2), de l'industrie (1), des Outre mers (1)
- Les communes forestières (4) et les régions de France (1)
- Les fédérations nationales du bois (1), de l'environnement (1), de la chasse (1) et une autre personnalité qualifiée (1)
- Les organisations syndicales représentatives des personnels de l'ONF (7) dont SNUPFEN (2).

Ordre du jour unique : Le contrat Etat/ONF 2026-2030

La fédération des communes forestières menace :

Le Président de Communes forestières France souhaite qu'avant le constat du quorum, les représentants des Ministères de tutelle confirment devant le Conseil d'Administration (CA) qu'aucune contribution financière supplémentaire ne sera demandée aux communes durant toute la durée du contrat. A défaut la fédération ne siègera pas lors de ce CA.

Les représentants des Ministères confirment qu'il n'y aura pas de contribution supplémentaire demandée aux communes forestières durant la durée du contrat.

La fédération souligne que cette réponse faite devant le CA vaut engagement de l'Etat. Elle décide donc de siéger.



Les départements d'Outre-mer (DOM) revendiquent : Les DOM ne disposent pas actuellement de siège dédié au CA. Une réflexion est en cours pour leur en attribuer un à l'avenir. C'est dans ce contexte que la Présidente du CA a souhaité inviter exceptionnellement un représentant des DOM, siégeant au Comité Consultatif des Forêts d'Outre-Mer (CCFOM), à prendre la parole lors de ce CA.

La vice-présidente du Conseil départemental de la Réunion expose les demandes des représentants des DOM au sein du CCFOM :

- Disposer de deux sièges dédiés au sein du CA : un pour la Guyane et un pour Martinique/Guadeloupe/Réunion/Mayotte,
- Doter l'ONF dans les DOM de moyens humains et financiers à la hauteur des enjeux portés par les forêts d'Outre-mer. Être attributaire dans le cadre du prochain contrat de 30% des crédits affectés à la MIG BIO est un progrès (25% jusqu'ici) mais ce n'est pas suffisant,
- Mettre en place une nouvelle gouvernance permettant aux DOM de partager avec l'ONF informations et décisions les concernant.

Les représentants du personnel, d'abord solidaires des lycéennes et lycéens :

Avant la présentation du projet de contrat Etat/ONF, les représentants du personnel ont souhaité lire en séance la déclaration intersyndicale suivante :



« *Les organisations syndicales représentatives des personnels de l'ONF et siégeant au Conseil d'Administration de l'Etablissement :*

- *Soutiennent les lycéennes et les lycéens,*
- *Demandent au Gouvernement de satisfaire leurs revendications,*
- *Attendent de l'Etat qu'il assure leur protection et leur sécurité.* »

Le projet de contrat 2026-2030



Afin que chacune et chacun puisse mesurer **ce que l'Etat « demande » en plus aux personnels de l'ONF, sans augmenter les effectifs,** voici la liste non exhaustive des commandes de l'Etat par orientation stratégique.

Assez loin du discours forcément positiviste de la Direction, un peu long mais au plus près du travail réel et donc des conditions de travail des personnels.

Orientation stratégique 1 : Adaptation au changement climatique et atténuation de ses effets

L'Etat demande à l'ONF de (liste non exhaustive) :

- Basculer d'un suivi des peuplements forêt par forêt tous les vingt ans, à **un suivi en continu de l'ensemble des peuplements gérés**, avec des données actualisées à des pas de temps de trois à six ans, avec un objectif de couvrir 80% de la forêt publique,
- Développer et de déployer à grande échelle **des outils de détection des dépérissements** et d'anticipation permettant de prévoir l'état des peuplements sur le long terme,
- **Réviser les directives et orientations** nationales d'aménagement et de gestion (DNAG, ONAG) ainsi que les directives régionales d'aménagement pour les forêts domaniales et des schémas régionaux d'aménagement des forêts des collectivités (DRA, SRA),
- Lui soumettre une méthode de planification rénovée (**aménagement rénové**),
- Maintenir son effort de **renouvellement des forêts domaniales à hauteur d'au moins 10 000 hectares par an**,
- Poursuivre le **renouvellement des forêts domaniales dépérissant** à hauteur de 3 à 4 000 hectares supplémentaires par an,
- Créer **25 nouvelles réserves biologiques**,
- **Renforcer** son action au titre des **missions d'intérêt général (MIG) DFCI, RTM et dunes.**

En contrepartie l'Etat s'engage au **maintien des effectifs**, au financement du renouvellement de 3-4 000 ha/an de forêts domaniales dépérissant, à augmenter son financement des MIG de 5 millions d'euros (M€) : + 4 M€ pour la DFCI, + 1 M€ pour la RTM et à maintenir son financement de la MIG BIO.



Déséquilibre sylvo-cynégétique : l'Etat accompagnera les efforts de l'ONF, notamment par l'augmentation des prélèvements, dans les zones à enjeu de renouvellement. Il sera fait recours aux arrêtés « fourchette » fixant les minimums et les maximums de prélèvements.

<u>Orientation stratégique 2</u> : L'ONF, au service des territoires, engagé aux côtés des collectivités et de la filière forêt bois et à l'écoute de la demande sociale

L'Etat demande à l'ONF de (liste non exhaustive) :



- Mettre en œuvre la **facturation électronique des ventes de bois** pour le compte des communes qui le souhaitent, via un mandat de facturation,
- Apporter aux maires de communes où est située une forêt domaniale, une **information régulière sur les choix de gestion** ainsi que sur les périodes d'exploitation et de travaux sylvicoles,
- Développer **l'information et l'association des élus parlementaires et présidents d'exécutifs régionaux ou départementaux** impliqués sur les enjeux forestiers,
- **Stabiliser le taux du volume commercialisé** sous contrat à hauteur de 70% en moyenne pour la forêt domaniale et accompagner les collectivités pour augmenter le taux en ce qui concerne le bois issu des autres forêts publiques,
- Mettre en place la facturation électronique dans les délais prévus,
- **Développer des techniques innovantes en matière de traçabilité des bois vendus**, allant au-delà des obligations du Règlement européen contre la déforestation et la dégradation des forêts (RDUE),
- Développer **les instances de concertation au niveau national** avec les acteurs de la forêt et du bois, les chasseurs, les ONG environnementales et plus généralement la société civile,
- Porter une attention particulière à la **gestion forestière des forêts périurbaines**, à forte fréquentation, en renforçant la concertation avec les élus et en développant les démarches de chartes forestières,

En contrepartie l'Etat s'engage au maintien des effectifs … point.

<u>Orientation stratégique 3</u> : Consolidation du modèle économique et social de l'ONF

L'Etat demande à l'ONF de (liste non exhaustive) :

- Développer ses recettes propres par **l'optimisation des recettes bois**, l'augmentation des recettes provenant de **la valorisation du patrimoine**, notamment dans le contexte de développement des énergies renouvelables et le développement de la valorisation des services environnementaux,
- Mettre en œuvre le schéma pluriannuel de **stratégie immobilière** qui permettra de réduire les surfaces immobilières et les coûts associés,
- Poursuivre la **substitution de fonctionnaires par des agents contractuels de droit privé** en veillant à maintenir **en cible un plancher d'un tiers de fonctionnaires**,
- Se doter d'une **feuille de route sur l'intelligence artificielle** (IA),

Pénibilité du métier d'ouvrier forestier : L'Etat autorise l'ONF à reconduire un dispositif de cessation progressive d'activité à destination des ouvriers forestiers. En revanche, aucun dispositif de cessation anticipée d'activité ne sera mis en œuvre.



<u>Traduction</u> : Vendez mieux les bois (sic), vendez les maisons forestières c'est un peu d'argent et surtout il n'y aura plus de dépense pour les entretenir, éoliennes et panneaux solaires ça paye plus… que la forêt, essayez de voir si nos généreuses multinationales ne pourraient pas vous donner un peu plus d'argent, remplacez les fonctionnaires par des salariés ça devrait coûter moins cher et si ça ne coûte pas moins cher … ce sera toujours moins de fonctionnaires, l'IA c'est moderne et on peut faire plus avec moins de gens, le métier d'ouvrier forestier c'est pénible et dangereux mais leur permettre d'arrêter de s'user à 55 ans … ah NON !



L'expression du SNUPFEN Solidaires (en séance)



Notre syndicat a souligné le **travail d'argumentaire produit,** pour ce projet de contrat, par les personnels de la Direction Générale (DG). Nos **désaccords avec la Direction** et sur plusieurs orientations prises sont nombreux mais les DG précédentes n'ont pas toutes cherché à défendre l'Etablissement. Quand c'est le cas, autant le dire. Au-delà :



Le maintien des financements … vraiment ?

Ce contrat affiche une volonté de maintien des financements de l'ONF par l'Etat. Mais si les financements prévus ne le sont pas en euros constants, il n'y aura pas d'indexation sur l'inflation et le financement par l'Etat des missions de l'Etablissement sera orienté à la baisse et non maintenu.

Réponse des Ministères : Vu l'état des finances publiques tout le monde doit faire des efforts.

Un modèle économique re pensé ?

Ce contrat aurait pu être l'occasion de re penser le modèle économique de l'ONF comme l'a préconisé, au mot près, la Cour des comptes dans son rapport de septembre 2024. Il n'en est rien.
C'est pourtant ce modèle économique fortement basé sur les recettes de bois qui a conduit à amputer l'Etablissement de 40% de ses effectifs en 20 ans et à porter son endettement à un niveau très élevé.
Le contexte politique n'est certes pas favorable mais on attendait un peu de créativité en la matière.
Ce projet de contrat est donc de ce point de vue un acte manqué.

Réponse des Ministères : Vu le contexte économique et politique … estimez-vous heureux.

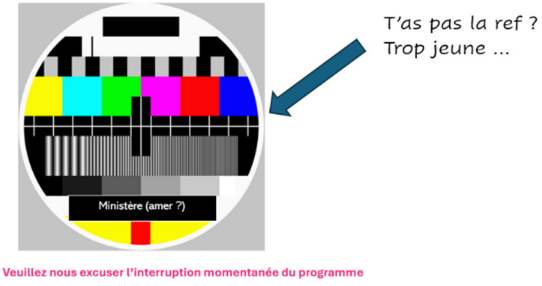
L'intérêt général à géométrie variable

Les risques naturels sont en forte hausse : incendie, glissements de terrain, périglaciaire, débit torrentiel, érosion/submersion du trait de côte … La charge de travail inhérente aux missions d'intérêt général liées à la prévention de ces risques va fortement augmenter. Pour y faire face, l'ONF va devoir redéployer des effectifs et/ou du temps de personnel vers ces missions.

A effectifs constants cela se fera :

- Au détriment de la mise en œuvre du Régime forestier, donc au détriment de la protection de la forêt et du service aux communes. **Le Régime forestier est pourtant reconnu d'intérêt général**… comme les MIG,
- Au détriment des activités concurrentielles, bénéficiaires depuis 2023, et donc par une dégradation du modèle économique de l'ONF et de sa capacité opérationnelle. Injonction contradictoire.

Réponse des Ministères : Pas de réponse.



Extension du périmètre du Régime forestier

De 2021 à 2023, 100 000 ha de milieux boisés communaux supplémentaires ont bénéficié du Régime forestier. Sur la même période 20 000 ha ont été distraits. Bilan : + 80 000 ha en gestion.

Selon les critères qui seront finalement retenus pour le bénéfice du Régime forestier ce sont entre 200 000 (selon ONF) et 800 000 ha communaux supplémentaires (selon Communes forestières France) qui seraient appelés à relever du Régime forestier.
Devant la Cour des comptes, la Direction générale a exposé que 100 000 ha supplémentaires nécessitent 70 postes et 7 M€ supplémentaires.

A ce seul titre, les effectifs auraient dû être augmentés.

Réponse des Ministères :

DFCI et statut des personnels

Le contrôle des obligations légales de débroussaillement (OLD) par l'ONF à la demande des Préfets va se développer avec l'explosion géographique du risque incendie. Il s'agit d'une recherche d'infraction réalisable uniquement par des personnels fonctionnaires, en l'état actuel du droit.

Ce contrat continue de réduire le nombre de fonctionnaires à l'ONF. Là encore injonction contradictoire.

Réponse des Ministères :



Conclusion : Ce projet de contrat ne règle pas le problème du modèle économique de l'ONF. L'Etat en demande toujours plus à l'Etablissement mais sans augmenter ses effectifs. Cela ne manquerait pas de dégrader les conditions de travail des personnels.

Le SNUPFEN votera contre ce projet.

L'expression des autres organisations syndicales

Le sujet des effectifs a été unanimement souligné. L'ONF souffre depuis longtemps de sous effectifs chroniques. Juste un discours syndical ? Eh bien non puisque même la Cour des comptes le relève dans son rapport de septembre 2024. Avec ce contrat, les commandes de l'Etat augmentent… sans augmentation des effectifs. C'est d'autant moins compréhensible que le financement des MIG augmente mais là encore, sans hausse des effectifs ONF.

Les effectifs d'ouvriers forestiers vont continuer de baisser alors qu'il y a des commandes et que le contrat souligne l'ampleur de la tâche induite par le renouvellement des forêts. Là aussi, c'est incompréhensible.

Ce contrat pêche d'abord par son inadéquation entre les objectifs et les moyens pour les atteindre.

Certaines organisations syndicales ont dénoncé :

- Le modèle économique déficient, inchangé et source principale des problèmes de l'ONF,
- La poursuite de la dé fonctionnarisation de l'emploi,
- Les conditions moins favorables permettant aux ouvriers âgés de bénéficier de la cessation progressive d'activité (CPA). Responsabilité environnementale et sociale (RSE) de l'ONF ?
- L'interdiction faite à l'ONF de ré instaurer une cessation anticipée d'activité (CAA) permettant aux ouvriers d'arrêter de travailler à 55 ans. Quelle RSE ?

Toutes les organisations syndicales ont décidé de voter contre le projet de contrat présenté.

Autres expressions

La fédération nationale du bois (FNB)

Pour la première fois, le contrat Etat/ONF n'affiche aucun objectif de récolte de bois et ce, alors que selon elle, la filière en a besoin pour se projeter et investir. Elle regrette par ailleurs qu'il n'y ait pas d'étude d'impact des nouveaux choix sylvicoles (sylviculture mélangée à couvert continu (SMCC), libre évolution…). Et puis quid de la production résineuse à venir importante en termes de souveraineté ?

Il n'y a pas non plus d'analyses de l'impact des différents scenarii climatiques sur le niveau à venir de la récolte de bois. Sans objectif général de récolte, il y a selon elle, un risque de disparition de l'ONF national au profit d'une régionalisation.

La FNB annonce qu'elle votera contre le projet de contrat.

Réponse de la Direction Générale : L'incertitude climatique ne permet plus d'afficher un objectif de récolte. Les précédents contrats ont affiché des prévisions de récolte qui se sont avérées peu fiables. L'Etablissement mettra tout en œuvre pour informer la filière en continu de prévisions de récolte régulièrement actualisées.

La FNB demande la négociation d'un accord-cadre sur les actions à mener entre la fédération des communes forestières, l'ONF et la FNB. Communes forestières France et ONF répondent favorablement à la demande de la FNB.

Cette dernière annonce que finalement **elle s'abstiendra** sur le projet de contrat.

La fédération nationale des communes forestières (Communes forestières France)

La fédération déclare sa satisfaction de voir le projet de contrat, enfin, sur la table.

Elle salue le maintien des effectifs de l'ONF et de ses financements même si c'est en euros courants (et non constants).

Elle annonce qu'**elle votera pour** le projet de contrat.

La fédération France Nature environnement (FNE)

FNE souligne que le changement climatique exige un suivi des peuplements mais également des habitats. Pour elle le dialogue forestiers/société (et non forêt/société …) reste insuffisant et donc à développer. Elle salue le maintien des effectifs mais relève que les missions de l'ONF sont en hausse.

Elle annonce qu'elle votera pour le projet de contrat.

Vote sur le projet de contrat Etat/ONF 2026-2030

Contre : 7 voix (représentants du personnel)
Abstention : 1 voix (fédération nationale du bois)
Pour : 21 voix

Le contrat Etat/ONF 2026-2030 est adopté.



Prochaine séance : 10 décembre 2026

Vos représentants SNUPFEN-SOLIDAIRES au Conseil d'administration de l'ONF :

Claudine SOKE, Véronique VINOT, Philippe CANAL